

West Africa Small Arms Moratorium: High-Level Consultations on the Modalities for the Implementation of PCASED

Recognizing the threats to national security posed by the proliferation of small arms and light weapons, West African States have sought to address the issue through a subregional grouping, the Economic Community of West African States (ECOWAS). Inspired by the 'security first' approach, on 31 October 1998, in Abuja, all sixteen ECOWAS member states signed the *Declaration of a moratorium on the importation, exportation and manufacture of light weapons in West Africa*.

The Moratorium — commonly known as the West African Small Arms Moratorium — entered into force on 1 November 1998, for a renewable period of three years. This Moratorium is an innovative approach to peace-building and conflict prevention. It is not a legally binding regime but rather an expression of shared political will. In order for the Moratorium regime to be effective, concrete measures need to be adopted to ensure that West African governments remember this political commitment and to mobilize national, regional and international support for its implementation. Located in Bamako, the Programme for Coordination and Assistance for Security and Development (PCASED) is the designated implementation mechanism for the Moratorium.

On 23 and 24 March 1999, ECOWAS, the UN Development Programme and the UN Regional Centre for Peace and Disarmament in Africa hosted high-level consultations with West African and small arms experts to elaborate the modalities for the implementation of PCASED. This report outlines the various discussions that took place within both the Experts' Meeting and the Civil Society Meeting about these priority areas.

Jacqueline Seck & United Nations Regional Centre for Peace and Disarmament in Africa

UNIDIR/2000/2

To order, contact:
Ms Anita Blétry
abletry@unog.ch
Tel.: +41 (0)22 917 42 63
Fax: +41 (0)22 917 01 76

UNIDIR
United Nations Institute
for Disarmament Research
Palais des Nations A.522
1211 Geneva 10, Switzerland

Moratoire ouest-africain sur les armes légères : Consultations de haut niveau sur les modalités de mise en œuvre du PCASED

Les États de l'Afrique de l'Ouest ont reconnu que la prolifération des armes légères et de petit calibre menace leur sécurité nationale et ils ont tenté de résoudre ce problème dans le cadre d'un regroupement régional désigné sous le nom de Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Le 31 octobre 1998, les seize États membres de la CEDEAO ont signé, à Abuja, la *Déclaration de Moratoire sur l'importation, l'exportation et la fabrication des armes légères en Afrique de l'Ouest*. Cette déclaration s'inspire de l'approche « sécurité d'abord ».

Ce moratoire – généralement connu sous le nom de Moratoire ouest-africain sur les armes légères – est entré en vigueur le 1^{er} novembre 1998, pour une période renouvelable de trois ans. Il constitue une nouvelle façon d'aborder la paix et la prévention des conflits. Ce n'est pas un instrument juridique qui lie les États, mais plutôt l'expression d'une volonté politique commune. Pour que le moratoire soit efficace, il faudra adopter des mesures concrètes qui auront pour effet d'empêcher les gouvernements des États de l'Afrique de l'Ouest d'oublier leur engagement politique et de mobiliser le soutien des communautés nationales, régionales et internationales à l'égard de sa mise en œuvre. Basé à Bamako, le Programme de coordination et d'assistance pour la sécurité et le développement (PCASED) est le mécanisme de mise en œuvre désigné pour ce moratoire.

Les 23 et 24 mars 1999, la CEDEAO, le Programme des Nations Unies pour le développement et le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique ont été les hôtes de consultations de haut niveau avec des experts en matière de questions touchant l'Afrique de l'Ouest et les armes légères. Ces consultations avaient pour objet d'élaborer les modalités de mise en œuvre du PCASED. Ce rapport expose les différentes discussions intervenues dans le cadre des réunions des experts et des organisations de la société civile au sujet de ces différentes priorités.

Jacqueline Seck & Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique
UNIDIR/2000/2

Pour commander cette publication,
veuillez contacter :
Anita Blétry
abletry@unog.ch
Tél. : +41 (0)22 917 42 63
Fax : +41 (0)22 917 01 76

UNIDIR
Institut des Nations Unies
pour la recherche sur le désarmement
Palais des Nations A.522
1211 Genève 10
Suisse